

Conseil Municipal du Mercredi 1^{er} Juillet 2026,

Compte rendu

Etaient convoqués : A. FERIOLI, H. DAUBIGNY, W. DURAND, I. FLEURY, B. GAUDINEAU, M. GERARD, M. GIRON, J. HERY, S. JEANNIN, M. LACROIX, B. LEFEVRE, E. LOMBARD, N. LORSON, M. MILLOT, T. PIERRE, MC. REICHART, C. ROSSETTI, M. SIATKA, D. SOLTANI,

Secrétariat : S. DESSENANTE

Etaient absents excusés : W. DURAND pouvoir à D. SOLTANI,
M. LACROIX pouvoir à C. ROSSETTI,
M. MILLOT pouvoir à J. HERY,
T. PIERRE pouvoir à A. FERIOLI,
M. SIATKA pouvoir à E. LOMBARD,

Proposition d'ordre du jour :

Election du secrétaire de séance : Mme I. FLEURY à l'unanimité.

- 1- Déclassement domaine public,
- 2- Division parcellaire,
- 3- Création de poste de rédacteur,
- 4- Suppression du poste d'adjoint administratif à 21/35^{ème},
- 5- Nouveau régime indemnitaire,
- 6- Ligne de trésorerie,
- 7- CRAC SEBL lotissement,
- 8- Règlement intérieur,
- 9- Délimitation captage demande de subvention,
- 10- Convention avec le département assistance AAC,
- 11- Refacturation panneau ROCAMAT,
- 12- Fin de bail INTER ACTION,
- 13- Achat parcelle sur les consorts MAUCOLLOT à Ville Issey,
- 14- Participation Conservatoire de Musique, année 2026-2027,
- 15- Transfert du pouvoir de police du Maire,
- 16- Désignation d'un membre représentant la commune au GAL PETR cœur de lorraine,
- 17- Motion de soutien au programme LEADER,

1- Développement de l'ordre du jour :

a. Déclassement du domaine public :

- i. **Rue Civet** : (photo annexe 1) domaine public anciennement prévu parking. A l'origine à la création du lotissement Camille Fouchet, il avait été prévu deux espaces parkings en bout de la rue donnant sur

la Rue Civet. Sauf que dans le temps et sans trop y prêter attention les deux propriétaires voisins de cet espace, ont clôturé l'ensemble de la parcelle y compris les espaces prévus en parking. Aujourd'hui, compte tenu, de la grande largeur de la rue civet et des trottoirs, ces deux espaces n'ont plus raisons d'être. Il est donc proposé au Conseil de déclasser ces deux espaces et de les proposer aux deux propriétaires. Madame FLEURY étant directement concernée par cette proposition ne prend pas part au vote. Proposition adoptée à l'unanimité.

- ii. **Aux pintes de vin :** (photo annexe 2) une pointe de terrain, inclus dans le domaine public pointe se trouve incluse dans la propriété SINAMA-LEROY. A l'origine à la création du lotissement Aux Pintes de Vin, il avait été prévu un petit espace vert au carrefour de ces deux rues. Sauf que dans le temps et à nouveau, sans trop y prêter attention le propriétaire voisin de cet espace, ont clôturé l'ensemble de la parcelle y compris l'espace prévu en verdure. Aujourd'hui, compte tenu, de la configuration de ces espaces, il n'y a plus de raisons de le conserver dans le bien communal. Il est donc proposé au Conseil de déclasser cet espace et de le proposer au propriétaire. Proposition adoptée à l'unanimité.
- iii. **Vertuzey, 33 rue de la Chapelle,** garage construit sur domaine public : (photos annexes 3) Au moment de la vente de la maison, l'agence immobilière a attiré notre attention sur le fait que le garage était construit sur du domaine public. Ce petit bout de terrain, qui ne va nulle part, est issu du remembrement et donc des différentes modifications de parcelles. L'ancien propriétaire de la maison qui avait également la parcelle de l'autre côté de cet espace a pensé tout simplement que le tout était à lui, d'où la construction d'un garage sur cet espace. Aujourd'hui il est proposé de déclasser cet espace et pouvoir ainsi le proposer au nouveau propriétaire. Proposition adoptée à l'unanimité.
- iv. **Ville Issey, rue du Pont** Domaine public : (photos annexes 4), dans les années 80, lors de la construction de pavillons HLM, l'organisme a procédé à la démolition des anciennes fermes en ruines et a lancé le piquetage des pavillons. Sauf qu'à l'époque il y avait moins de suivis et il s'avère qu'une partie de ces immeubles est construite sur domaine public. Afin de régulariser la situation, il est proposé au conseil de déclasser ces espaces, de les intégrer dans le domaine privé de la commune et de les garder sachant que ces immeubles sont en bail emphytéotique avec les HLM.

b. Division parcellaire :

- i. **Le Hameau, division propriété DE MARCH :** (photo annexe 5) la commune est propriétaire depuis peu de la propriété DE MARCH. Petit rappel que cette propriété a été acquise pour avoir un espace d'implantation du poste de refoulement pour le projet d'assainissement du hameau. La division consistera également à

séparer la maison du verger de façon à pouvoir revendre cette maison : l'acquéreur est déjà connu, il est donc proposé au Conseil de diviser cette parcelle en trois. Proposition adoptée à l'unanimité.

- ii. **Rue Jeanne d'Arc** : (photo annexe 6) division mairie école : depuis le transfert de compétence scolaire les bâtiments de l'école et la mairie sont sur la même unité foncière. Il est proposé au conseil de procéder à la division de façon à bien séparer les unités foncières. Proposition adoptée à l'unanimité.

- iii. **Rue de France** : (photo annexe 7) division acquisition pour régularisation d'une servitude tacite : en parallèle à la rue de France il existe une servitude d'usage pour alimenter chacun des jardins. La commune a déjà lancé ce processus sur deux parcelles et il serait souhaitable d'aller jusqu'au bout de la démarche. La vente PARISOT précipite cette démarche. Il est donc proposé au conseil de lancer la division et d'acquérir le plus de parcelles possibles. Proposition adoptée à l'unanimité.

- c. **Création d'un poste de rédacteur** : dans le cadre de la mutation de Mickaëlle LAUNET, qui était secrétaire de Mairie au grade de rédacteur, afin de pouvoir l'accueillir, il y a lieu de créer le poste de rédacteur.

A la question de mme GAUDINEAU, Madame LAUNET actuellement secrétaire de mairie a le grade de rédacteur qui correspond à un poste et aux missions d'une secrétaire de mairie, sachant qu'en arrivant chez nous elle sera en doublon avec notre secrétaire de mairie. Ses connaissances nous seront d'une grande utilité. La création du poste de rédacteur est acceptée à l'unanimité.

- d. Par déclinaison il est proposé au conseil de supprimer le poste d'adjoint administratif à 21-35^{ème} ; proposition adoptée à l'unanimité.

- e. Pour les mêmes raisons, il y a lieu de modifier le tableau de régime indemnitaire, afin d'y intégrer le grade de rédacteur.

- f. **Ligne de trésorerie** : nous avons déjà délibéré pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, mais aujourd'hui il est proposé au conseil de valider les conditions, à savoir :

- i. Montant : 300.000€
- ii. Durée : 1 an
- iii. Taux : euribor 3 mois + marge 0.9 point,
- iv. Commission : 0.10% du montant autorisé
- v. Intérêts : calculés au prorata des sommes effectivement utilisées.

- g. **CRAC SEBL** : document ci-joint, il est proposé de poursuivre la convention de gestion jusqu'en 2027 et de reprendre ensuite la totalité de la gestion du lotissement sans la finition des travaux de revêtements de voirie. Pourquoi 2027 ? cette date correspond à la fin de nos emprunts communaux donc plus simple à reprendre l'emprunt du lotissement ; ensuite pourquoi reprendre le lotissement dans l'état sans les finitions, nous aurons libre court à lancer un appel d'offres nous-mêmes sans avoir à payer des frais de gestion. Proposition adoptée à l'unanimité.

- h. **Validation et modification du règlement intérieur** : ce document doit être validé dans les six mois qui suivent les élections. Il est donc proposé aujourd'hui de valider le règlement intérieur en y ajoutant un article pour la création d'un conseil municipal des jeunes, sachant qu'il y aura lieu de prévoir un règlement intérieur de ce conseil (article 9bis page 9). Il est proposé également, suivant la remarque de Mme GAUDINEAU, de préciser sur le règlement (article 34 page 22), un droit d'expression sur les supports numérique de la commune lors d'éventuelle diffusion municipale. Proposition adoptée à l'unanimité.
- i. **Captage des sources** : Suite à l'étude actuellement en cours sur l'état de nos sources et sur le périmètre de nos captages il y a lieu de solliciter une subvention agence de l'eau et Département pour accepter une nouvelle délimitation de l'AAC, et établir une recherche Hydro aquatique sur la longueur et l'état de nos bras de captage. Proposition adoptée à l'unanimité.
- j. **Signature d'une convention avec le Département** pour une assistance technique à la protection des captages. Compte tenu de la particularité de cette étude, l'appui du Département nous sera utile. Proposition adoptée à l'unanimité,
- k. **Refacturation panneau à la société ROCAMAT** : la carrière d'Euville ayant une nouvelle fois changer de propriétaire (POLYCOR a cédé l'exploitation de la carrière à la Société IRIBARREN qui souhaite retrouver et garder le nom de ROCAMAT) il a été proposé de changer la signalétique. Il est proposé au conseil de refacturer le montant des panneaux à ROCAMAT à savoir : 239.24€ ttc. Proposition adoptée à l'unanimité.
- l. **Fin de bail INTER'ACTION** : par courrier en date du 8 juin 2026, le Président de la Société INTER ACTION nous fait savoir que la Société est mise en liquidation à cette date ; il est proposé de mettre fin au contrat de location au 1^{er} juillet 2026. Proposition adoptée à l'unanimité.
- m. **Achat parcelle sur les consorts MAUCOLLOT** : cette délibération annule et remplace la délibération n°154 du 13 octobre 2015. Il sera proposé comme précédemment d'acquérir la parcelle 558 AD n°88 sur les consorts MAUCOLLOT et transmettre le dossier à maitre Audrey PETITPAS à TOUL, cette acquisition se fait dans un souci de circulation autour de l'église. Proposition adoptée à l'unanimité.
- n. **Participation au conservatoire de musique de Commercy** : il sera proposé reconduire notre participation aux enfants fréquentant le conservatoire de musique de Commercy à hauteur de 15 % pour les moins de 18 ans. Proposition adoptée à l'unanimité.
- o. **Transfert du pouvoir de police du maire** : la Codecom nous propose de statuer et de préciser sur le transfert du pouvoir de police du maire. A cet effet il est proposé au conseil de refuser de transférer
- i. La règlementation assainissement (application mise aux normes),
 - ii. La circulation et le stationnement,

- iii. Lé délivrance des stationnements sur la voie publique aux exploitants de taxis,
- iv. La police sur la publicité,
- v. Sur l'habitat,

Proposition adoptée à l'unanimité.

p. GAL du PETR COEUR de LORRAINE : il y a lieu de désigner une personne représentant la commune d'EUVILLE au sein du GAL du PETR COEUR de LORRAINE à Saint MIHIEL. Etant le président sortant de cette structure Alain FERIOLI se propose pour être le représentant de la commune. Proposition adoptée à l'unanimité.

q. Motion de soutien au programme LEADER : d'après certaines sources d'informations la Région souhaiterait revoir les critères de création d'un GAL et surtout sur les financements apportés. Il est proposé au conseil de valider la motion de soutien afin de préserver le fonctionnement et les financements actuels. Motion adoptée à l'unanimité.

2- Questions diverses : Madame GAUDINEAU évoque le positionnement du stop au carrefour rue du Port et route de Ville Issey qui serait dangereux.

En réponse : le maire attire l'attention sur le fait que lors de son implantation c'est la sécurité qui a primé, à savoir : faire ralentir les véhicules qui entrent ou sortent du village.

La Secrétaire